



## CHARTE D'ÉLIGIBILITÉ D'UN PROJET CLUB, COMITE, LIGUE A UNE AIDE FÉDÉRALE A L'ÉQUIPEMENT

### LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS

#### ▪ **Généralités**

- Respect de la Norme NF P 90-110 de juillet 2016 (sols sportifs – conditions de réalisation et éclairage),
- Réalisation d'un tracé unique de tennis (exclusion de tout autre tracé sportif sur le court),
- Choix d'une entreprise référencée PQT® ou qualifiée Qualisport ou d'une entreprise sans référencement ou qualification ayant fait l'objet d'une étude\* par le Service Equipement en collaboration avec la ligue,
- Choix d'une société possédant une assurance décennale, dont l'attestation mentionne « courts de tennis » dans les activités garanties,
- Constitution d'un dossier technique avec les pièces justificatives a minima (devis, CCTP, attestation de respect de la Norme NF P 90-110...),
- Respect de la réglementation d'accessibilité aux PMR.

*\*Etude de sa viabilité administrative & économique et des réalisations effectuées pour la construction ou la rénovation de sols sportifs et par nature de surface (voir annexe 8).*

### Spécificités « court couvert »

- Réalisation d'un bâtiment « clos couvert »,
- Constitution d'un dossier technique avec les pièces techniques justificatives à minima (APS, APD, CCTP, plans, permis de construire, attestation de respect de la Norme NF P 90-110...),
- Respect des codes de marchés loi MOP en Marché Public,
- Respect de la Norme NF P 03-001 en Marché Privé,
- Choix d'une entreprise référencée PQT® ou qualifiée Qualisport ou d'une entreprise sans référencement ou qualification ayant fait l'objet d'une étude\* par le Service Equipement en collaboration avec la ligue,
- Respect des recommandations fédérales (éclairage naturel, isolation, chauffage...),
- Respect des normes d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

*\*Etude de sa viabilité administrative & économique et étude des réalisations effectuées pour la construction d'un court couvert (bâtiment textile, structure gonflable)*

### LA CONSTRUCTION D'UN CLUB-HOUSE :

- Construction d'un espace d'une superficie minimale de 30m<sup>2</sup>, avec sanitaire(s) obligatoire(s),
- Constitution d'un dossier technique avec les pièces techniques justificatives a minima (APS, APD, CCTP, plans, permis de construire...),
- Respect des répartitions des espaces selon les recommandations FFT. 50% de l'espace utile dédiés à l'espace de convivialité et accueil.
- Respect des normes d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).



## **LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PADEL**

### ▪ **Généralités**

- Respect du Cahier des Charges Fédéral de construction d'un terrain de Padel (disponible sur le site fft.fr),
- Choix d'une entreprise référencée PQP® ou qualifiée Qualisport 127 ou d'une entreprise sans référencement ou qualification ayant fait l'objet d'une étude\* par le Département Equipement en collaboration avec la ligue,
- Choix d'une société possédant une assurance décennale, dont l'attestation mentionne « terrain de Padel » dans les activités garanties,
- Respect des Eurocodes (infrastructure et structure métallique) quant aux exigences de construction, des zones de vent et du coefficient de rugosité,
- Constitution d'un dossier technique avec les pièces justificatives a minima (devis, CCTP, attestation de respect du Cahier des Charges, attestation de respect des Eurocodes...),
- Respect de la réglementation d'accessibilité aux PMR.

*\*Etude de sa viabilité administrative & économique et étude des réalisations effectuées pour la construction ou la rénovation de terrains de padel.*

### ▪ **Spécificités « court couvert »**

- Réalisation d'un bâtiment « clos couvert »,
- Constitution d'un dossier technique avec les pièces techniques justificatives a minima (APS, APD, CCTP, plans, permis de construire...),
- Respect des recommandations fédérales (éclairage naturel, isolation, chauffage...),
- Respect des normes d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

## **LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BEACH TENNIS**

- Respect du Cahier des Charges Fédéral de construction d'un terrain de Beach Tennis (disponible sur le site fft.fr),
- Constitution d'un dossier technique avec les pièces justificatives a minima (devis, CCTP, attestation de respect du Cahier des Charges...).